

VILLE DE  
CHÂTEAU-ARNOUX  
SAINT-AUBAN



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 JUIN 2026

### **OBJET : ADHÉSION À L'AVENANT DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (C.D.S.T.) 2024-2026**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six Juin à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA  
Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI  
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique  
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe  
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

#### **ABSENTS EXCUSES :**

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy –  
Mme GIACHINO Lisa.



**MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Juin 2025.  
Délibération N° DM\_20250626N053

**OBJET : ADHÉSION À L'AVENANT DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (C.D.S.T.) 2024-2026**

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence a validé, lors de la session du 28 Mars 2025, l'avenant N° 1 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (C.D.S.T.) 2024-2026 liant le Conseil Départemental et Provence Alpes Agglomération.

Pour rappel, les différents Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale (C.D.S.T.) du département ont vocation à répondre "de manière transparente aux besoins des territoires en renforçant le dialogue et en développant un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs publics" ainsi qu'à "renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action départementale au service d'un développement équilibré du territoire".

Provence Alpes Agglomération bénéficie de 25,13 % de l'enveloppe dédiée, soit 2.437.802 €.

La commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN est "partenaire du contrat" en tant que maître d'ouvrage public porteur de trois opérations identifiées dans le C.D.S.T. :

- Traversée du Barrasson – Accès au collège avec une aide départementale de 100.000 €,
- Réhabilitation des Halles de SAINT-AUBAN avec une aide départementale de 49.900 €,
- Réhabilitation du chalet Prouvé avec une aide départementale de 46.000 €.

Deux clauses de revoyure sont prévues en 2025 et en 2026. Elles permettront d'ajuster le contenu des contrats au regard de l'avancée des opérations.

En tant que partenaire du contrat, il est nécessaire d'adhérer à l'avenant N° 1 du contrat (joint en annexe). Cet avenant actualise le contrat avec 3 types d'ajustements des opérations inscrites pour le territoire de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération :

- La suppression d'une opération,
- L'ajustement du coût prévisionnel d'une opération,
- L'ajout de sept opérations.

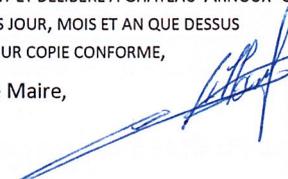
Les opérations vues ci-dessus inscrites au titre de la commune restent inchangées.

Ainsi, Monsieur le Maire propose :

- D'approuver l'adhésion à l'avenant N° 1 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (C.D.S.T.) 2024-2026 conclu avec Provence Alpes Agglomération (contrat joint en annexe),
- De l'autoriser à solliciter les subventions afférentes et à signer tous les documents s'y rapportant.

**OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'avenant N° 1 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (C.D.S.T.) 2024-2026 conclu avec Provence Alpes Agglomération (contrat joint en annexe),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes et à signer tous les documents s'y rapportant.

<p>PUBLIEE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD</p> 
---	--